



La conduite au Canada = conditions difficiles

En feuilletant le manuel de votre véhicule, vous avez sans doute remarqué qu'il indique deux programmes d'entretien différents – l'un pour les conditions de conduite « normales » et l'autre, pour les conditions « difficiles ». Si, comme la plupart des automobilistes canadiens, vous croyez conduire dans des conditions normales, vous faites erreur.

Il ne faut pas confondre les conditions de conduite difficiles avec la conduite agressive. En effet, il s'agit des conditions dans lesquelles vous conduisez plutôt que de la façon dont vous conduisez. Même l'automobiliste le plus prudent et patient du Canada conduit dans des conditions difficiles en raison de la foule de situations météorologiques que Dame Nature fait déferler sur nous.

Les conditions que les constructeurs jugent difficiles varient un peu, mais elles sont généralement définies comme suit :

- la conduite par temps froid;
- la conduite par temps extrêmement chaud (plus de 32 °C);
- des ralentis prolongés (p. ex. aux feux de circulation);
- la conduite avec arrêts-départs fréquents;
- les trajets de moins de 8 kilomètres ou, s'il fait moins de 0 °C, de moins de 16 kilomètres;
- le fait de tirer une remorque ou de conduire avec un porte-bagages de toit;
- la conduite sur des routes montagneuses;
- la conduite sur des routes boueuses, poussiéreuses ou déglacées.

Afin d'assurer la sécurité et la fiabilité à long terme de votre véhicule, vous devez l'entretenir selon les normes énoncées dans votre manuel du propriétaire, qui dépendent des conditions dans lesquelles vous conduisez. C'est pourquoi des ingénieurs en automobile ont établi le programme d'entretien de votre véhicule en fonction de l'impact des conditions de conduite sur l'usure de ses pièces et systèmes.

En reconnaissant que vous conduisez dans des conditions difficiles et en respectant le programme d'entretien plus fréquent, vous contribuerez à votre sécurité et à celle de vos passagers et des autres usagers de la route.

Pour en savoir plus à propos de l'entretien préventif des véhicules, parlez à votre conseiller technique, visitez www.monautojenprendssoin.ca ou suivez @BeCarCareAware sur Twitter.